



## COMMUNE DE GROSBOUS

1, rue de Bastogne L-9154 Grosbous

[www.groussbus.lu](http://www.groussbus.lu)

83 80 22-1

info@groussbus.lu

**KlimaPakt** | EUROPEAN  
ENERGY  
AWARD  
Meng Gemeng engagéiert sech

### AVIS AU PUBLIC

#### en matière d'aménagement communal et de développement urbain

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est porté à la connaissance du public que le **projet d'aménagement particulier NQ dit « Boschenterwee-Rue Boschent 9 »** à réaliser sur des fonds sis à Grosbous a été mis en procédure par le collège des bourgmestre et échevins.

Le projet d'aménagement particulier, introduit par l' **Atelier d'architecture Dariusz Pawlowski sàrl de L-6982 Oberanven, 17 Wakelter**, pour le compte de **Faber-Schleich s.a. demeurant à L-9154 Grosbous, rue de Bastogne n° 16**, concernant le terrain inscrit au cadastre de la Commune de Grosbous, section A de Grosbous, sous le numéro 900/5752, d'une surface totale de 6,97 ares, prévoit **la construction d'une maison unifamiliale**.

Conformément aux dispositions de l'article 30 de la loi précitée, le projet d'aménagement particulier avec le rapport justificatif afférent est déposé pendant 30 jours, du 25/08/2022 au 26/09/2022 inclus, au secrétariat communal à Grosbous où le public pourra consulter le dossier pendant les heures de bureau. Le projet est en outre publié sur le site internet [www.groussbus.lu](http://www.groussbus.lu).

Les observations et objections contre ce projet doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins **endéans le délai susdit**.

Grosbous, le 24 août 2022

Pr. Le collège des bourgmestre et échevins,

*Paul Engel, bourgmestre,*

*Carlo Stein, secrétaire communal*

